



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur GATTEFIN, Maire en exercice.

Date de convocation :
29 mai 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Excusés ou absents : 0

Date d'affichage :
29 mai 2026

Etaient présents : M. GATTEFIN Christian, Mme HUBERT Nicole, M. GAUTHIER Stéphane, Mme BUREAU Stéphanie, M. JOLY Christian, Mme CLEMENT Elvire, M. BOUCHONNET Patrick, Mme THIAULT Fabienne, M. GEIGER Erick, M. PATIN Michel, Mme HEMON Marie-Christine, M. QUISFIX Alain, M. GRANGETAS Christophe, Mme PEREIRA Isabelle, M. HERVE Sébastien, Mme PIGEAT Patricia, Mme DUCHET Nathalie, M. LECELLIER Pierre, Mme LALIBERTE Stéphanie, Mme RAIMBAULT Brigitte, M. ROUX Philippe, M. MATEJCIC Maryan, Mme BROSSIER Sophie, Mme ROUSSEAU Murielle et M. BEHAGHEL Gabriel.

Avaient donné pouvoir : M. OGER Patrick à M. GATTEFIN, Mme CORT Isabelle à M. BOUCHONNET, M. DA ROCHA Pedro à M. JOLY et Mme FLEUREAU Aude à Mme THIAULT.

Était absent ou excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme DUCHET Nathalie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

075-2026 – APPROBATION DE LA CONVENTION PASSEE ENTRE L'AD2T ET LA MAIRIE DE MEHUN-SUR-YEVRE POUR LA MISE EN PLACE DES RENDEZ-VOUS DI(VIN)S

9.1.1 Tourisme

Mme BUREAU présente ce dossier

Depuis plusieurs années, l'Agence Tourisme & Territoires du Cher valorise la filière vitivinicole au travers d'animations estivales alliant découverte du patrimoine et dégustation de vin, dans le cadre du label Vignobles & Découvertes.

Auparavant baptisées « It's Wine Time » en Berry Centre Loire, les **balades dégustations organisées par l'Agence, en partenariat avec les sites de visite du territoire, deviennent Rendez-Vous Di(vin).**

À l'origine de ce changement de nom : une volonté de faire évoluer le concept, tout en rendant le message plus lisible et en accord avec la clientèle visée : moins de dates, plus de produits locaux et des jauges légèrement augmentées, c'est ce que propose cette version améliorée d'« It's Wine Time ».

Chaque visite se compose d'une partie visite ou balade et d'une partie dégustation commentée. Les dégustations durent 1h30.

En 2026, deux Rendez-Vous Di(vin)s auront lieu dans la ville de Mehun-sur-Yèvre.

Le programme est prévu comme suit :

- Vendredi 7 août 2026 : Pôle de la Porcelaine à Mehun-sur-Yèvre à partir de 18h.
- Vendredi 21 août 2026 : Château Charles VII à Mehun-sur-Yèvre à partir de 18h.

Une convention doit être formalisée pour fixer les responsabilités mutuelles, les droits et obligations, qui organisent la relation entre la Mairie et Tourisme & Territoires du Cher pour l'organisation de l'opération « Rendez-vous Di(vin) » pour les événements prévus sur le territoire.

La mairie a souhaité s'associer avec un ou des vignerons de la région en tant que partenaire privilégié dans le cadre des dégustations. Elle s'associe également avec le Musée Charles VII et le Pôle de la Porcelaine concernant les visites guidées sur les deux dates.

La Mairie de Mehun-sur-Yèvre s'engage à :

- * Créer le contenu de la visite et de la dégustation (réparties ainsi : 45 minutes de visite et 45 minutes de dégustation commentée)
- * Assurer la visite et la dégustation avec le ou les partenaires qu'elle jugera pertinents
- * Assurer l'aide à la logistique liée à la dégustation (installation de tables et d'un comptoir estampillé Berry Province)
- * Sélectionner les vignerons qui assureront la dégustation et fourniront les vins
- * Faire le relais de la promotion des animations dans la globalité de l'opération
- * Fournir à Tourisme & Territoires du Cher les éventuelles pré-inscriptions

Tourisme & Territoires du Cher s'engage à :

- * Assurer la promotion de l'opération aux niveaux local et national via différents outils (sites Internet, réseaux sociaux...), saisir les informations dans la base de données
- * Assurer la réservation via l'outil Open Billet

Le tarif des visites a été fixé par l'AD2T comme suit :

- Plein tarif (11 ans et plus) : 20 euros
- Tarif réduit (de 6 à 10 ans inclus) : 10 euros
- Gratuité pour les moins de 6 ans

Et cette dernière reversera à la mairie de Mehun-sur-Yèvre 20 euros par visite plein tarif et 2 euros pour les tarifs réduits.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Culture – Animations – Rayonnement communal » du 20 mai 2026.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention, après débat et à l'unanimité :

- Approuve la convention passée entre la mairie de Mehun-sur-Yèvre et Tourisme et Territoire du Cher pour l'organisation du dispositif « Rendez-vous Di(vin) » pour les vendredis 07 et 21 août 2026.
- Approuve le reversement par l'AD2T, en fin de saison, de la part de la mairie de Mehun-sur-Yèvre, soit 20 euros par visite plein tarif et 10 euros par visite à tarif réduit.
- Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tous les documents y afférents
- Inscrit les recettes au budget principal

La convention est jointe en annexe à la présente délibération.

Le Maire,


Christian GATTEFIN

La secrétaire de Séance,


Nathalie DUCHET

Date de mise en ligne sur
le site de la Commune : 09 / Juin / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>